

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

L'agrandissement de Paris. — Les crédits militaires

Depuis quelques jours, on mène grand bruit autour d'un projet d'agrandissement de la capitale. C'est la tâche d'huile dont les effets sont à chaque mouvement plus considérables. La superficie de Paris qui est aujourd'hui de 7.800 hectares passerait à 50.000 hectares. Là où il y a de la terre, de la bonne terre, qui nourrit les hommes et leur donne joie et santé, on élèvera de monstrueux gratte-ciel où s'entasseront sans confort et sans hygiène les esclaves modernes du salariat, comme a dit Chateaubriand.

Encore si ce mouvement était général, si tout le pays se peuplait comme se peuple la capitale, il n'y aurait qu'à se réjouir de cette pantagruélique fécondité. Mais il n'en est rien. C'est Paris, Paris tout seul qui s'engrosse, alors que presque toutes les autres villes restent stériles, que nos campagnes se désertent. Les villes ! si on pouvait ne faire que philosopher, quelles imprécations on serait en droit d'adresser à ces cités goules qui attirent à elles toute notre sève, tout notre sang. Point ne serait besoin d'un grand effort pour démontrer que deux causes provoquent tous les maux sociaux dont nous souffrons et que l'une de ces causes est la faveur sans cesse plus considérable des populations rurales pour les grandes villes.

Elles prennent tout, les villes. On pourrait discuter sur ce qu'elles donnent. Sans rentrer dans ce débat, notons néanmoins l'imprudence de ceux qui les accroissent sans cesse sans rendre compte qu'ils anéantissent du même coup la nation. Et alors, viendra fatalement un jour où nous ne serons plus, comme cet être imaginé par le romancier anglais, qu'un personnage ayant une tête énorme sur un corps débilité.

Les ministres cherchent huit cents millions ; huit cents millions, c'est une somme. Encore, pour les trouver, convient-il de les chercher là où ils sont. Or, on a l'impression qu'on les cherche là où ils ne sont pas.

Une émotion légitime s'est emparée du public en apprenant qu'il était question de rétablir les droits de circulation sur les vins et spiritueux. On s'est donné beaucoup de mal pour les supprimer. On a considéré cette suppression comme une réforme démocratique. Maintenant, on rétablirait ces droits. Jolie politique d'écrémissement. Ce qui était démocratique hier, reste démocratique aujourd'hui, et l'heure n'est peut-être pas de faire une politique antidémocratique.

Il y a de nouvelles charges, dit-on, d'où la nécessité de faire des sacrifices. D'accord. Mais, pourquoi en faire porter tout le poids à la démocratie. D'abord, notre gouvernement républicain peut, à l'instar du gouvernement impérial allemand, instituer un impôt spécial sur la richesse pour faire face aux dépenses militaires. Un Français riche ne doit pas être moins bon patriote qu'un Prussien riche. Ensuite, il y a l'impôt sur le revenu. C'est le moment d'en parler. Ce ne sont pas des droits sur ce qui se consomme, des taxes sur les objets de première nécessité qui arriveront à produire sou à sou, huit cents millions nécessaires. Ce qu'il faut, c'est un impôt spécial ou nouveau. Faute de cela, on mécontentera toute la démocratie en rendant la vie chère, plus chère encore.

A L'ÉTRANGER

Les élections législatives en Italie

Tout compte fait, les élections italiennes marquent un succès très net des socialistes. Les autres partis demeurent sur leurs positions, ou perdent du terrain. C'est le cas du parti libéral gouvernemental, comme

le constate toute la presse. Le socialisme a fait un pas de géant ; non seulement les principaux chefs et les députés les plus connus de ce parti ont été élus, mais encore il gagne des sièges très importants, notamment à Naples, où sont élus des hommes de valeur comme MM. Arthuro, Labriola, Altobelli, Cicotti.

On calcule aussi que la plus grande partie de ceux qui sont en ballottage passeront au second tour, et tout compte fait, les électeurs socialistes ont augmenté presque partout dans des proportions considérables.

Si aux socialistes dits officiels, on ajoute les socialistes réformistes, les radicaux et les républicains, on calcule, chiffres en mains, que les partis d'extrême gauche ont beaucoup plus gagné à l'élargissement du suffrage que les cléricaux et conservateurs. Ce résultat n'était pas absolument attendu, et nous-mêmes nous n'avions pas espéré un pareil succès. Il est vrai qu'avant de tirer des conclusions définitives, il faut attendre le deuxième scrutin, qui peut amener quelques surprises, étant donné que dans des pays notoirement catholiques, le chiffre des votants a été beaucoup plus bas, en proportion des inscrits, que dans les pays démocratiques et qu'ils pourraient, à la rigueur, se réveiller pour le deuxième tour.

En attendant, il nous plaît d'enregistrer ce réveil de la démocratie italienne.

LE FURETEUR.

L'habitation économique et salubre

La Mutualité, qui a entrepris le bon combat pour l'Hygiène sociale, devrait nécessairement placer au premier plan de ses préoccupations la question du logement populaire. C'est qu'en effet, comme on s'est plu à le répéter, le taudis fait la honte de trop nombreux quartiers de Paris ou de certaines grandes villes de province ; le taudis sévit jusque dans les campagnes, ainsi que l'a montré M. le D^r Louis Cruveilhier ; le taudis fait partout le lit de la tuberculose et des maladies sociales ; il est enfin le grand pourvoyeur de haines, non seulement entre ceux qui en souffrent et ceux à qui leur richesse permet d'abord, loin, malheureusement, de lui apporter les revenus qu'elle tire du 4 1/2 0/0 servi par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mais cette difficulté qui existe pour la maison collective disparaît lorsqu'il s'agit de la petite maison individuelle. Une loi récente, en date du 21 mars 1913, due à l'initiative de M. Ribot et de plusieurs de ses collègues, a permis à nos sociétés et à nos Unions de bénéficier d'avances de l'Etat (au taux très avantageux de 2 0/0) en affectant au cautionnement exigé par la loi de 1908 les fonds déposés par elles à la Caisse des Dépôts et Consignations, sans perdre le bénéfice du taux de faveur de 4 1/2 0/0.

Nul doute que cette heureuse disposition ne facilite singulièrement le développement de l'habitation populaire, en même temps que celui de la Mutualité même, parmi les masses profondes de la démocratie française.

« La Crise du logement et les habitations à bon marché ».

M. Merlin a fort exactement énuméré les raisons de la crise : rareté des logements, diminution constante de leur nombre au profit des appartements chers ; hausse des loyers ; surpeuplement ; fréquence des causes d'insalubrité. Mais à côté du mal, il indique un certain nombre de remèdes qu'il faut se hâter d'employer.

C'est d'abord l'expropriation pour cause d'insalubrité. La Chambre a voté à cet égard un projet de loi déposé en 1904, 1906 et 1910 par M. Jules Siegfried : le Sénat ferait sagement en conformant au plus vite son vote à celui de la Chambre.

C'est ensuite la création d'espaces libres susceptibles de faire pénétrer à flot un air salubre et purifiant au sein des agglomérations ouvrières : squares, parcs, terrains de jeux, voies nouvelles, etc.

A l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique, et sur l'initiative de M. Siegfried, le Musée Social a provoqué la formation d'une Société française des espaces libres et des terrains de jeux, qui a déjà aménagé un terrain dans l'un des arrondissements de la périphérie. Elle a pour président l'éminent conseiller d'Etat, M. Hébrard de Villeneuve, dont on connaît le dévouement pour toutes les œuvres d'amélioration sociale.

Il serait bon, d'autre part, que les villes cessassent de s'agrandir au hasard : d'où la nécessité des plans d'aménagement et d'extension qui éviteront les coûteuses opérations de voirie, auxquelles l'imprévoyance de nos pères nous contraint à présent.

Reste enfin la construction de la maison, de la maison dite à bon marché, mais que j'aime mieux appeler : salubre et économique. Nombreuses sont les institutions sociales qui peuvent participer à cette construction : sociétés anonymes ou coopératives, bureaux d'assistance et de bienfaisance, hôpitaux et hospices, caisses d'épargne, communes, offices publics d'habitations créés par la loi du 23 décembre 1912.

Là encore, je le répète, la Mutualité saura jouer son rôle. La loi du 1^{er} avril 1898 lui permettait d'acquiescer et de gérer directement jusqu'à concurrence des trois-quarts de l'avoir de ces sociétés, des habitations à bon marché qui eussent été loin, malheureusement, de lui apporter les revenus qu'elle tire du 4 1/2 0/0 servi par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mais cette difficulté qui existe pour la maison collective disparaît lorsqu'il s'agit de la petite maison individuelle. Une loi récente, en date du 21 mars 1913, due à l'initiative de M. Ribot et de plusieurs de ses collègues, a permis à nos sociétés et à nos Unions de bénéficier d'avances de l'Etat (au taux très avantageux de 2 0/0) en affectant au cautionnement exigé par la loi de 1908 les fonds déposés par elles à la Caisse des Dépôts et Consignations, sans perdre le bénéfice du taux de faveur de 4 1/2 0/0.

Nul doute que cette heureuse disposition ne facilite singulièrement le développement de l'habitation populaire, en même temps que celui de la Mutualité même, parmi les masses profondes de la démocratie française.

Léopold MABILLEAU,
Président de la Fédération Nationale de la Mutualité.

La vie simple

Comme toutes les nouvelles savoureuses, celle-ci nous vient de Chicago, sur les ailes du *New York Herald*. — Nous n'en pouvons plus, gémissent les maris de là-bas. Nous ne saurions fournir aux toilettes de ces dames. Ce sont des 300.000 fr. de robes par-ci, des 275.000 fr. de fanfreluches par-là.

Et, en sous-main, ils dotèrent de fortes primes un concours qui a porté ses fruits.

Un maître tailleur de Chicago a trouvé la robe idéale... pour qui paye la robe. Un simple jeu de boutons à pression, deux ou trois épingles, et vous avez, à votre choix, une robe de soirée, d'intérieur, de visite, de mariage chic ou d'enterrement de la cousine pauvre.

En ces temps où les budgets des particuliers, comme ceux des Etats, s'équilibrent mal, cette innovation sera fort goûtée.

D'ailleurs, cette robe à trente-six usages n'est-elle pas un peu le symbole de notre temps de poudre aux yeux ?

Jadis, la culotte du grand-père et sa redingote passaient sans s'user, par héritage, sur les anatomies de plusieurs générations.

Aujourd'hui, il faut paraître, comme dirait M. Donnay, et dame ! cela coûte.

A quand le mobilier à transformations, le salon, salle de bains, bibliothèque ?

Jusqu'à jour où un inventeur plus hardi nous ramènera à nouveau, comme M. Duncan, au tonneau de Diogène, ou bien au costume d'Eve, comme le plafond de M. Albert Besnard.

L'esprit à la guerre

Le 3 mai 1899, le général Cohorn, brave, beau et dépensier, qui commandait, sous les ordres de Masséna, une brigade d'infanterie composée de Corses, voulut entrer dans la petite ville d'Ebersberg, que tenaient les Autrichiens. Un pont défendait cette ville. Il s'agissait de passer sous le feu de douze canons placés à l'extrémité opposée et sous une grêle de mitraille et de mousqueterie, qui étaient tirés des étages supérieurs de la ville. Cohorn ne s'arrêta pas pour si peu et arriva sur l'autre rive.

L'endemain, l'empereur, en passant devant le front de cette brigade, dont il ne restait pas la moitié sur pied, adressa la parole en italien à quelques-uns des soldats, pour savoir s'ils n'étaient point démoralisés par la perte effrayante qu'ils avaient éprouvée la veille ; puis, arrivé devant leur chef :

— Général, lui dit-il, d'un ton sévère, vous vous êtes imprudemment engagé hier ; je n'aime pas les bravades inutiles.

— Sire, la gloire est comme le vin de champagne, elle monte à la tête.

— Mais, Monsieur, le sang de vos soldats n'est pas comme l'argent que vous jetez par la fenêtre ; ce sang ne saurait être trop économisé. Voyez ce qui reste de votre brigade ! à peine la moitié !

— En ce cas, Sire, il y en a encore pour une autre fois !

Napoléon ne répondit rien.

INFORMATIONS

Au Maroc

La Pacification dans le Sud

La rentrée quotidienne des dissidents, qui dans la région d'Oulmes atteignait hier environ mille tentes, constitue le meilleur fruit de la politique poursuivie depuis quelques mois. Ces indigènes arrêteront désormais dans la zone du sud les incursions des dissidents.

La Commission de l'Armée et la Loi de 3 Ans

Lorsque le Sénat, à une majorité considérable, votait au mois d'août dernier, sans y changer un mot, le projet de loi rétablissant le service de trois ans, on vit un grand nombre de membres de l'Assemblée déclarer qu'ils ne votaient la loi qu'avec l'espoir qu'elle serait prochainement modifiée en certaines de ses dispositions jugées par eux défectueuses.

Le vice-président de la commission de l'Armée, M. Boudenoot, à la tribune du Sénat ; M. Paul Doumer, dans son rapport, n'avaient pas dissimulé à l'Assemblée qu'à

leurs yeux le projet était perfectible, et qu'après les vacances il devait être amendé. C'est pour examiner l'opportunité de cette mesure que la commission sénatoriale de l'Armée, devant d'une huitaine de jours la rentrée parlementaire, s'est réunie mercredi. Mais, cette fois, elle avait retrouvé son vénérable président, M. de Freycinet, que son état de santé avait éloigné de la discussion de l'été dernier.

La commission a d'abord procédé à un échange de vues sur les articles de la loi qu'il serait désirable de voir modifier. Ces modifications concernent notamment les dispositions relatives aux élèves des grandes Ecoles, aux commissions médicales et de réforme, aux allocations aux soutiens de famille, à la réversibilité de pensions aux veuves et orphelins des anciens militaires.

En ce qui concerne la procédure à employer pour modifier la loi de trois ans, les avis sont partagés : les uns voudraient que ces modifications soient apportées à la loi par le moyen de la loi des finances, ce qui éviterait le dépôt et la discussion de nouveaux projets militaires ; les autres préconisent le dépôt d'un projet rectificatif, mais voudraient en laisser la responsabilité au gouvernement. C'est pourquoi la commission a entendu, à quatre heures, M. Etienne, ministre de la guerre.

Un cartel bulgare à Pierre Loti

M. Pierre Loti va-t-il être obligé de mettre flamberge au vent et de combattre pour ses amis les Turcs autrement qu'avec la plume ?

D'après plusieurs journaux de Sofia le lieutenant d'infanterie Torkof a été chargé par un groupe d'officiers, de demander raison à M. Pierre Loti, des appréciations portées par ce dernier dans les articles qu'il a publiés en France, sur les actes de l'armée bulgare au cours des deux guerres balkaniques.

Le lieutenant Torkof est parti pour Paris, muni, dit-on, de l'autorisation de ses chefs, qui lui ont accordé à cet effet un congé de deux mois.

Le Gérant de l'« Anarchie »

Roger Fourcade, chaudronnier en cuivre, âgé de vingt et un ans, gérant du journal « l'Anarchie », vient d'être condamné par la neuvième chambre correctionnelle à deux ans de prison et 1.000 fr. d'amende pour avoir publié le 6 février dernier un article intitulé : « Aux douze fanfoches », et contenant des provocations au meurtre des douze jurés ayant siégé dans l'affaire des bandits tragiques.

Le Nouveau Roi de Bavière

Le prince Louis de Bavière, qui était régent du royaume, et qui va remplacer le roi Othon, est âgé de soixante-huit ans. Il a épousé en 1868 l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche.

Le prince Louis, qui va régner sous le nom de Louis III, prendra la place du roi fou Othon, qui n'a jamais exercé de fait les prérogatives de son titre.

L'histoire du roi fou Othon est une des plus tragiques qui soient. Dès l'âge de sept ans, ce prince, qui est né en 1848, donna des signes d'aliénation mentale, mais ce ne fut qu'après la guerre de 1870 que sa folie se révéla nettement. En 1872, il fut interné au château de Nymphenbourg, mais s'en échappa peu après, le jour de la Fête-Dieu, pour venir à Munich réclamer à haute voix le « Confiteor » sur les marches de la cathédrale.

Ramené à Nymphenbourg, il y tomba dans une sorte de léthargie. Il fut transporté en 1873 au château de Schlossheim, et plus tard à celui de Furstenried, où il résida toujours. En 1886, à la mort de son frère, le grand maréchal de la cour vint lui annoncer qu'il était proclamé roi. Il demeura im-

passible, ne comprenant rien aux paroles qui lui étaient adressées.

Les hommes d'Etat bavarois ont estimé qu'au bout de vingt-sept ans de règne nominal ils pouvaient lui substituer un monarque effectif. Le projet de loi présenté au Landtag en vue de mettre fin à la régence est accompagné du texte de l'article de la Constitution de 1818 d'après lequel le régent peut déclarer la régence terminée et le trône vacant si l'état de régence a été établi en raison d'une infirmité physique ou mentale du roi et que, au bout de dix ans, on ne prévoit pas que le roi redevienne capable de gouverner. Dans ce cas, le Landtag doit être convoqué sans retard, et on doit lui indiquer les raisons pour lesquelles l'incapacité du roi est considérée comme durable afin qu'il donne son assentiment.

Le Conflit Balkanique

Irritation austro-hongroise

L'opinion austro-hongroise montre quelque nervosité devant la lenteur avec laquelle les questions albanaises approchent de leur solution. On semble craindre que l'hiver entier ne se passe avant que les frontières soient définitivement fixées et que le prince ait gagné sa résidence.

Or, fait-on remarquer, le printemps a toujours été une saison redoutable pour l'ordre en Albanie.

Les Allemands dans l'armée turque

Le « Lokal Anzeiger » annonce que la Turquie a engagé de nouveau le général Von Sanders et 30 officiers allemands, pour aider à la réorganisation de l'armée, ce qui porte, avec les officiers déjà engagés, à 43 le total des officiers allemands au service de la Turquie.

Un ultimatum ?

On déclare que l'Autriche, décidément insupportable, serait sur le point d'envoyer à la Grèce un ultimatum, pour lui enjoindre d'évacuer Korytza et Santi-Quaranta, ces villes ayant été reconquises par la Conférence de Londres comme devant revenir à l'Albanie.

Un ultimatum, c'est beaucoup dire, et il est probable qu'il ne sera pas envoyé ; mais il est temps que la délimitation de l'Albanie prenne fin, car c'est un péril nouveau après tant d'autres.

Petites Nouvelles

A Commercy, le nommé Hurpant, ayant eu une discussion avec sa femme, frappa celle-ci d'un coup de bâton au front, puis la pendit au moyen de serviettes roulées. Aux cris poussés par les enfants, des voisins survinrent et dépendirent la femme Hurpant, dont l'état est grave. Hurpant est arrêté.

— A Albi, la nommée Célestine Laure, âgée de 30 ans, a frappé de plusieurs coups de couteau son père, meunier, âgé de 72 ans. La victime est dans un état désespéré. La meurtrière est en fuite.

— La cour d'assises de la Gironde a condamné à la peine de mort le nommé Guicheney, coupable de vol, d'incendie et d'assassinat.

— Mulholland, qui représente les Trade Unions postales, a envoyé au ministre des postes une lettre dans laquelle il lui annonce la possibilité d'une grève à la Noël et lui demande de recevoir une délégation de postiers pour discuter avec lui le rapport de la Commission Holt.

— On annonce la mort de M. Paschal Quesnel, le doyen des maires de France. Il était âgé de 91 ans et avait administré la commune de Tessancourt (Seine-et-Oise) de 1848 à 1904.

CAUSERIE

LES VINS ORDINAIRES

Dans mon dernier article, je donnais quelques chiffres au sujet de la production, de l'importation et de l'exportation de nos vins de France, des Bordaux, des Bourgogne et des Champagne.

Ceux-là sont réservés à la table de la clientèle aisée française ou étrangère. Ils figurent sur nos menus, comme sur les menus anglais, russes ou américains. C'est un article d'échange international.

A côté ou au-dessous d'eux, viennent les vins de consommation courante, récoltés dans tout le pays, qui sont l'une des principales ressources de notre agriculture. La quantité recueillie varie naturellement d'une année à l'autre dans de sensibles proportions, selon que les maladies cryptogamiques : phylloxera, oïdium ou mildiou ont plus ou moins sévi sur le vignoble, que la maturité du raisin a été favorisée ou contrariée par la température.

Si l'on examine les renseignements officiels fournis pour les dix dernières années, sur l'ensemble de la production des vins français, on s'aperçoit que la récolte la plus faible au cours de cette période a été celle de 1910; elle a atteint à peine 28 millions d'hectolitres.

La récolte de 1903, — la plus faible ensuite, — fut de 35 millions 400.000 hectolitres. Les récoltes les plus importantes, celle de 1904 et 1907, ont donné respectivement 66 millions 016.000 hectolitres et 66 millions 070.000 hectolitres. Enfin, les deux dernières récoltes, 1911 et 1912 ont été la première de près de 45 millions d'hectolitres, la seconde de 59 millions 400.000 hectolitres.

Les départements gros producteurs sont les départements du Midi qui bénéficient du climat et du terrain les mieux appropriés.

C'est ainsi que l'Hérault à lui seul, donne 20 pour cent de la récolte totale. Sa production moyenne est de 12 millions d'hectolitres. L'Aude, les Pyrénées-Orientales, le Gard fournissent ensemble, à eux trois, une quantité de vins à peu près égale à celle de l'Hérault. Ce sont les quatre grands départements viticoles nous ne considérons que les vins ordinaires.

Il convient, cependant, de mentionner avec eux l'Algérie, prolongement de la terre française, qui s'adonne de plus en plus à la culture de la vigne et qui envoie à la métropole une partie de ses vins. En 1903 déjà elle produisait près de 6 millions d'hectolitres, en 1906 près de sept millions; en 1909 plus de 8 millions 200.000 hectolitres; en 1910, tandis que la France donne la récolte la moins élevée, l'Algérie enregistre, au contraire, une de ses meilleures récoltes : plus de 8 millions 400.000 hectolitres. En 1911, elle produit 8 millions 800.000 hectolitres, en 1912, 6 millions 670.000 hectolitres.

Si les Champagne, les Bourgogne et les Bordaux sont exportés dans les proportions que j'ai indiquées, les vins ordinaires sont presque tous livrés à la consommation intérieure. Le vin est toujours la boisson nationale avec le cidre, et les besoins absorbent presque toutes les ressources. Il faut ajouter, d'ailleurs, que nos producteurs, protégés par un tarif douanier rigoureux, n'ont que peu à redouter la concurrence d'une importation qui ne peut se développer que dans les années de disette, lorsque les cours sont particulièrement hauts. Ce n'est qu'à ce moment que les vins espagnols ou italiens peuvent supporter les frais onéreux de transport et acquitter le droit de douane pour aborder notre marché.

Depuis trois ou quatre ans cependant, le prix de vente de nos vins ordinaires étant très soutenu, les importations ont une tendance marquée

à augmenter sans constituer un appoint suffisant pour enrayer la hausse. En 1907, par exemple, nous avons à peine importé 100.000 hectolitres de vins ordinaires; le chiffre passe à 190.000 hectos en 1909, près de 1.200.000 hectos en 1910; à plus de 1.700.000 hectos en 1911, à plus de 1.400.000 hectos en 1912 malgré une taxe de 12 francs par hectolitre. On importe surtout en assez grande quantité les vins espagnols, très colorés, très riches en alcool, destinés aux coupages avec les vins français, plus légers.

Quant à nos exportations, elles sont assez restreintes. Nous subissons des tarifs douaniers très onéreux également. Si nos vins de marque, d'une réputation universelle et d'un coût respectable peuvent les supporter, il n'en est pas de même pour nos vins ordinaires d'un prix modéré.

En 1907 nous avons exporté plus de 16 cent mille hectolitres; en 1909, 1.220.000 hectos; en 1910, moins de 1.200.000 hectos; en 1911, 663.000; en 1912, 946.000 hectos.

Contrairement aux importations, les exportations semblent plutôt fléchir. L'abondance de la demande sur place, l'assurance qu'a le producteur, depuis quelques années surtout, de livrer son vin dans le pays à un prix rémunérateur, suffisent peut-être à expliquer le peu d'empressement de nos viticulteurs à chercher des débouchés à l'étranger.

Adrien DARIAC,
Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

Modifications à la loi militaire

Elle n'est pas parfaite, cette loi de trois ans qui fut votée à la hâte et qu'on va appliquer avec tant de précipitation : elle doit être modifiée !

Telle est la nouvelle que publient les journaux, qui en même temps annoncent que la Commission de l'Armée du Sénat s'est réunie pour examiner, au mieux des intérêts de la défense nationale, ces modifications à apporter à la loi de trois ans.

Lorsqu'au moment de la discussion de cette loi, on s'avaisait d'élever des critiques très justifiées, et que l'on disait combien il serait préférable d'appliquer d'une façon plus sérieuse la loi de deux ans; lorsqu'on démontrait que le sacrifice demandé au pays était trop lourd, les partisans des trois ans répondaient que seuls les antimilitaristes, les antipatriotes pouvaient tenir un pareil langage.

La loi de trois ans était le remède à tous les maux de la patrie : par elle, du soir au lendemain, la France n'avait plus rien à craindre de ses ennemis.

Et la loi fut votée : or, elle a été mal conçue, mal préparée, mal appliquée.

Et cela, ce ne sont pas les partisans de la loi de 1905 qui l'affirment : ce sont ceux-là même, qui ont voulu, qui ont fait la loi de trois ans.

Certes, les républicains qui n'ont pas cessé de crier à l'inutilité de la réforme militaire, se garderont de toute manifestation moqueuse à l'endroit des partisans de la dite réforme.

Mais ils ont bien le droit de leur demander, puisqu'on reconnaît aujourd'hui avant son application, l'inefficacité, les défauts de la loi, pourquoi ils mettaient tant d'acharnement à imposer au pays des sacrifices énormes sans savoir ce qu'ils faisaient.

Dans une question aussi impor-

tante, aussi grave, il paraissait indispensable qu'on apportât plus d'attention, plus de scrupule, et moins d'entêtement.

Quelle confiance peuvent avoir dans une pareille réforme ceux qui de bonne foi, par pur patriotisme, l'ont, hier, acceptée les yeux fermés, parce qu'on leur disait qu'elle était urgente, parfaite; alors qu'aujourd'hui les mêmes viennent déclarer qu'ils se sont trompés, que la loi a besoin d'être modifiée ?

Avant d'être appliquée, la loi est reconnue défectueuse !

Ce n'est guère encourageant et combien les partisans de la loi de deux ans avaient raison quand ils demandaient non pas la prolongation obligatoire du service militaire, mais l'application mieux comprise de la loi de 1905.

Pourvu que les modifications qui vont être apportées soient définitives, qu'on ne soit pas obligé d'y revenir.

L'Etat-major qui a élaboré, fait voter la loi n'a pas remporté ce jour-là une grande victoire.

LOUIS BONNET.

Les Incidents Militaires

Le Quercinois, répondant à notre dernier entrefilet et ne trouvant pas nette réplique à nos observations et constatations, tâche de s'en tirer en essayant de faire de... l'esprit.

C'est difficile de faire de l'esprit, ô confrère, surtout quand on n'en a pas de reste : aussi bien, nous, nous n'en ferons pas et il aurait mieux valu que vous n'en fissent pas vous-même...

Dam ! ce n'est pas la première fois que pareille réflexion vous est faite, n'est-ce pas ?

Au surplus, revenant sur l'incident militaire, vous déclarez que vous avez défendu un principe, à savoir qu'un officier ne peut être nommé dans un régiment où il a servi en qualité de simple soldat !

Vous n'avez pas voulu tenir compte des précédents : vous n'en avez même pas parlé, bien qu'on vous les ait indiqués.

Mais passons, puisque les cléricaux ne sont pas tenus de dire la vérité. Seulement, le défenseur des grands chefs militaires ferait bien de défendre le principe qui vient d'être violé en faveur d'un de ces grands chefs.

Voici ce que nous lisons dans la France du Sud-Ouest :

« A cette heure où le haut commandement traverse une crise, les nominations de ce jour valent d'être examinées de près : celles-ci sont caractérisées par ce fait que le général marquis Currières de Castelnau passe directement de l'état-major au Conseil supérieur de la guerre sans jamais avoir commandé un corps d'armée. Le fait est sans précédent et voisine tellement avec le scandale, que M. Etienne avait déclaré qu'il ne s'y résignerait pas, malgré les pressions diverses dont il était l'objet. A la dernière minute, le ministre a cédé. »

Nous ne discutons certes pas la personne de ce général dont la valeur est indiscutable. Mais sa nomination n'est-elle pas une faveur exceptionnelle ? Le principe n'est-il pas violé ? Hélas ! il s'agit d'un grand chef et très cléricale : alors ce n'est plus du ressort des journaux réactionnaires, encore moins du Quercinois dont le correspondant militaire si compétent mérite bien une petite récompense de la part des grands chefs qu'il défend.

Un sabre d'honneur ? Non, un rasoir : et, de plus, il nous semble

qu'un vieux pompon à son chapeau donnerait à ce bouillant défenseur une allure encore plus martiale...

LOUIS BONNET.

M. de Monzie à Marseille

M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, est arrivé à Marseille mercredi matin par le rapide de 9 heures, accompagné de M. Cablat, directeur du personnel. Il a été reçu sur le quai de la gare par MM. Schrameck, préfet des Bouches-du-Rhône, Valette, secrétaire général, Penissat, administrateur en chef de la marine, le président de la chambre de commerce et des délégations des syndicats des capitaines au long-cours, des officiers mécaniciens, des pilotes et patrons pêcheurs.

Le préfet a présenté ces délégations au sous-secrétaire d'Etat qui s'est rendu ensuite à l'hôtel de la marine, où il a reçu, dans la matinée, le personnel de l'inscription maritime ainsi qu'une délégation du syndicat des armateurs marseillais.

M. de Monzie a reçu jeudi matin, à 10 heures, à l'hôtel de la marine, une délégation du Syndicat des capitaines au long-cours qui lui a exposé les desiderata suivants :

La réglementation du sort des radio-télégraphistes à bord ;
Nomination des experts maritimes à Marseille par le tribunal de commerce.

La délégation demande également à M. de Monzie que l'on renonce désormais à l'embarquement des lieutenants de vaisseau d'escadre à bord des navires de commerce.

Au nom des Syndicats des capitaines au long-cours de l'Océan, la délégation invite le ministre à se rendre avant la fin de l'année au port de St-Nazaire.

M. de Monzie accepte cette invitation.

A 11 heures, il a reçu une délégation des Syndicats des officiers mécaniciens de Marseille, Bordeaux et La Seyne, qui demandent au ministre la possibilité pour eux d'avoir accès aux fonctions d'inspecteur de la navigation, en participant aux Commissions de visite de partance.

Les mécaniciens demandent également l'établissement d'un statut.

M. de Monzie leur a promis de négocier avec l'armement l'établissement d'un contrat-type, réglant les conditions minima d'embarquement.

A 11 h. 30, M. de Monzie reçoit une délégation du Syndicat des inscrits maritimes qui l'entrelient de la question du désarmement et de l'embarquement des indigènes à bord des navires, desservant les ports de la Méditerranée. Ils demandent également la création de tribunaux prud'hommes pour marins, et la refonte du projet de 1852, réglementant la marine marchande.

M. de Monzie promet avec insouciance d'étudier avec bienveillance et impartialité leurs revendications. Quant à la question des indigènes, il essaiera de faire établir un projet permettant de les identifier. L'entretien est interrompu pour permettre à M. de Monzie d'assister au banquet de 300 couverts qui lui est offert par un groupement de Syndicats maritimes.

Le sous-secrétaire d'Etat prend place à la table d'honneur, ayant à sa droite MM. Lapeyre, président du Syndicat des capitaines au long-cours ; Chanot, député-maire de Marseille ; à sa gauche, MM. Schrameck, préfet des Bou-

ches-du-Rhône, et Masclé, sénateur.

Au champagne, le président du Syndicat des capitaines au long-cours, porte la santé du président de la République, et déclare que les camarades sont fiers d'avoir un ministre républicain à la tête de leur département, chez lequel ils ont constaté la ferme volonté d'apporter un peu de lumière au sein de cette si obscure législation maritime.

Il assure le premier titulaire du portefeuille de la marine marchande, de la profonde sympathie des pilotes, des patrons pêcheurs et des patrons borneurs qui protestent de leur attachement aux institutions républicaines.

M. de Monzie prend la parole. Il déclare tout d'abord que toutes les corporations maritimes ont un intérêt unique au développement de la marine marchande. C'est dans ce but qu'il a voulu s'entretenir individuellement avec chacune d'elles. « Il faut qu'il y ait enfin en France, dit M. de Monzie, une opinion maritime. Je m'efforcerai d'adapter à la fonction gouvernementale l'action directe de vos Syndicats. »

Le ministre termine en augurant des progrès certains de la marine marchande, cette œuvre essentiellement nationale, en l'honneur de laquelle il lève son verre.

Une ovation est faite à M. de Monzie, qui se rend de nouveau à l'hôtel de la Marine, où il reçoit encore des délégations.

Armée

M. le colonel Reibell, breveté, commandant le 1^{er} régiment de tirailleurs algériens, est nommé au commandement par intérim de la 31^e brigade à Bourges.

C'est à bref délai la nomination au grade de général du colonel Reibell.

La population Cadurcienne apprendra avec plaisir la nomination de cet excellent officier qui a laissé dans notre ville d'excellents souvenirs et de nombreux amis.

Nous lui adressons nos vives félicitations. L. B.

Compatriote

Par décision du 29 octobre, notre compatriote M. Cangardel, administrateur de 1^{re} classe de l'inscription maritime, ancien élève du lycée Gambetta, est nommé chef adjoint du cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat à la marine marchande.

M. Cangardel est le fils du maire de Marmiac.

Nos félicitations.

Bourses

Les sessions d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges et cours secondaires s'ouvriront en 1914, à Cahors, le jeudi 26 mars pour les garçons et le jeudi 2 avril pour les jeunes filles.

Syndicat de défense des intérêts économiques du Lot

La Commission du Syndicat informe ses adhérents que la deuxième réunion générale annuelle aura lieu, le dimanche 16 novembre à trois heures de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie de Cahors, et les prie instamment de vouloir bien y assister.

Elle leur fait connaître ensuite que le Syndicat est en mesure de leur distribuer un certain nombre de plants racinés de chènes verts truffiers, de glands de la même variété pour semis, et de la graine de lavande.

Tous ceux qui désirent prendre part à cette distribution sont priés de la faire connaître avant le premier décembre.

S'agit de l'honneur...

— Prends garde, ma chère Diane, répliqua Gontran en riant, si tu ne t'arrêtes sur cette pente dangereuse, avant trois minutes tu m'auras cité et paraphrasé l'un des plus célèbres et des plus détestables vers de M. Arout de Voltaire :

« Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud... »
« Es-tu bien certaine d'ailleurs, ma chère Diane, de la parfaite générosité des sentiments dont tu me parlais tout à l'heure ?... »

— Je suis sûre au moins que, prévu ou non par les lois, l'acte que tu reproches à mon pauvre père avec tant d'amertume ne causait de préjudice à personne...
— Ah ! tu crois cela ? s'écria Gontran avec ironie.

— Est-ce que je me trompe ?
— Oui, ma chère Diane, tu te trompes !... cet acte si noble et si généreux, cet acte était un vol honteux !...
— Un vol ! répéta Mme Herbert avec égarment.

— Oui, pardieu, ma pauvre Diane, un vol... et c'est moi qu'on volait !...
— Toi !... Gontran ?... je ne te crois pas !... non... non... c'est impossible.

— Eh ! mon Dieu, je sais depuis longtemps que les femmes n'entendent exactement rien aux affaires... aussi je n'ai point la pensée de l'accuser... mais j'accuse mon père qui, lui, savait bien qu'il me dépouillait...

S'adresser à M. Marlas, secrétaire du Syndicat, rue du Bousquet, numéro 3, à Cahors.

Les Sapeurs-Pompiers du Lot

Nous avons annoncé en son temps la création d'une Union départementale des sapeurs-pompiers du Lot. Cette société se propose pour but l'amélioration du matériel d'extinction et de sauvetage, l'organisation de réunions et de manœuvres dans les localités où il existe une compagnie ou une subdivision, le versement de secours aux membres de l'Union blessés dans un service commandé.

La caisse de la Société est alimentée par les cotisations de ses membres participants (cotisations plus élevées pour les officiers, sous-officiers que pour les caporaux et sapeurs). De plus de nombreux membres bienfaiteurs, ceux qui verseront 20 francs en une seule fois, et honoraires, 5 fr. par an, ne manqueront pas de s'inscrire nombreux sur les registres de cette société qui poursuit une œuvre généreuse et des plus utiles.

Ecole Municipale gratuite de Dessin et de Modelage de Cahors

Nous rappelons aux pères de famille et aux patrons, que les cours pour les arts du Dessin et du Modelage, s'ouvriront le 4 novembre prochain.

Les jeunes apprentis feront acte de saine prévoyance en s'efforçant de suivre assidûment ces cours qui les initieront à la pratique et aux lois essentielles du Dessin dans ses diverses manifestations.

Les cours ont lieu les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de huit heures à neuf heures et demie du soir.

Les inscriptions sont reçues tous les jours chez le directeur, M. Rougé, sculpteur statuaire, 62, rue Emile-Zola.

Après le drame de Douelle

Ainsi que nous l'annoncions, sous toutes réserves, dans un de nos derniers numéros, M^{me} Flaichaire a déposé une plainte au Parquet contre inconnu pour assassinat de son mari.

D'une enquête à laquelle elle s'est livrée, il en résulterait, dit-elle, que M. Flaichaire ne se serait pas suicidé. Du moins, c'est ce qu'elle cherche à établir dans une lettre qu'elle a adressée au Procureur de la République de Cahors.

Dans cette lettre, M^{me} Flaichaire demande qu'on fasse l'autopsie de son mari à l'effet de constater si les balles ont bien été tirées par lui, si elles sont de l'arme qu'on a trouvée sur lui ou si elles sont d'un calibre différent.

Elle se plaint de ce qu'on n'ait pas relevé sur cette arme l'empreinte des doigts, et de ce que son mari ait été enterré le soir à 9 heures, sans qu'elle en ait été prévenue.

M^{me} Flaichaire demande en outre que diverses personnes de Douelle soient interrogées. Elle dit que leurs dépositions sont de nature à établir la vérité sur la mort de M. Flaichaire.

Il paraît, dit-elle, qu'on aurait entendu Flaichaire appeler au secours : « Oh ! je suis blessé, disait-il, secourez-moi, je vous en supplie » ; de plus, on aurait vu de la lumière dans la chambre où on le trouva mort.

M^{me} Flaichaire demande à ce qu'il soit établi s'il est possible qu'un homme ayant reçu une balle dans la région du cœur puisse descendre d'un premier étage au rez-de-chaussée pour verrouiller un portail et remonter.

Elle trouve étrange que cet homme ait pu encore se tirer deux balles dans la tempe et puis remettre le revolver dans la poche de son pantalon.

D'autres faits sont relevés par

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE
Diane et Blanche

XXXIII

Le frère et la sœur

Madame Herbert courba la tête sous ce nouvel affront qui l'atteignait à l'endroit le plus sensible du cœur. — Gontran, dit-elle, cette lettre fatale, cette lettre maudite, comment est-elle arrivée entre tes mains ?

— Ceci, ma chère Diane, est un secret qui n'appartient qu'à moi...

— Et que je devine... poursuivit Mme Herbert. Mais ce que je ne comprends guère, je l'avoue, c'est l'audace sacrilège de ta main déchirant sans remords une enveloppe sur laquelle était tracée l'une de ces défenses qu'aucun homme d'honneur ne transgressa jamais !... le fantôme de notre mère ne s'est donc pas dressé devant toi pour l'arrêter ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Evra.

A son tour Gontran tressaillit en voyant sa sœur si bien instruite d'une particularité qu'il croyait connue de lui seul.

Cependant il répondit avec assurance :

— Non, ma chère Diane, aucun fantôme ne m'est apparu... j'ai transgressé sans scrupule et sans effort la suprême volonté d'une morte, et je t'engage fort à ne plus me parler de ce que font les gens d'honneur... à moi qui n'ai plus d'honneur...

— C'est vrai... murmura Mme Herbert, j'oubliais...

— Eh bien ! à l'avenir, souviens-toi !...

Diane joignit les mains, et ses lèvres murmurèrent quelques mots qu'on n'entendit pas.

— Mais laissons de côté ces discussions puériles, reprit le vicomte, et revenons à la question beaucoup plus importante qui doit nous préoccuper tous les deux... le fait, vrai ou faux, de la nuit du 10 mai 1830, n'est intéressant pour moi qu'au point de vue de son résultat ; laissons donc le fait et parlons du résultat, en des termes plus nets, parlons de la naissance de la fille...

La poitrine de Diane se gonfla et de ses lèvres s'exhala un long soupir. — Je m'explique à merveille maintenant, continua Gontran, et ce voyage à Paris qui me semblait alors

incompréhensible, et la tristesse de toute la famille, et notre installation solitaire dans le vieil hôtel de la rue Chaillot, et surtout ma réclusion dans la bastille de M. Génin... il fallait à tout prix m'éloigner du logis paternel pendant quelque temps, afin d'entourer pour moi d'un éternel mystère les choses qui devaient se passer dans ce logis...

« Bref, le jour de ta délivrance approchait... Blanche allait entrer dans la vie par une porte dérobée...
« Pardonne-moi d'insister, ainsi que je le fais, sur ces détails qui te sont pénibles, mais il me paraît indispensable de les rappeler à tes souvenirs. »

« Il s'agissait de deux choses, également importantes aux yeux de nos parents... »

« Il fallait d'abord sauvegarder ton honneur et l'empêcher d'être compromis, même par un soupçon... »

« Il fallait ensuite arranger les événements de telle sorte que Blanche ne fût point frappée de la réprobation qui s'attache aux bâtards, et put grandir et vivre auprès de toi, heureuse et belle comme toi, riche comme toi, honorée comme toi... »

« Mon père n'hésita pas un instant... il avait tout préparé d'avance avec une merveilleuse habileté !... La grossesse simulée de ma mère paraissait toucher à son terme... Blanche vint au monde ; elle fut ins-

crit sur les registres de l'état civil comme étant la fille légitime du général comte de Presles et de la comtesse sa femme...

« La suppression d'un enfant, la suppression d'un enfant à une femme qui n'était pas accouchée, venaient de s'accomplir !... »

« Le crime était consommé !
— Le crime ! s'écria Diane frémissante, Gontran, qu'oses-tu dire ?... »

— C'est le code pénal qui parle, ma chère sœur, et non pas moi... Mon père accomplissait un crime aussi grave et non moins puni que celui du faussaire... et de ce crime ma mère et toi vous étiez complices !... comprends-tu maintenant qu'il ne t'appartient point de me parler de mon infamie et de me crier : Les galères te réclament !... je suis coupable sans doute, mais pas plus que mon père et que toi-même... »

— Peux-tu donc comparer ta conduite à la nôtre ? demanda Mme Herbert avec indignation.

— Pourquoi non ?
— Quelle différence entre nos actions et les tiennes !

— J'avoue que cette différence m'échappe...
— De honteux mobiles te faisaient agir... nous obéissions aux sentiments les plus généreux !...
— La loi n'admet point ces subtiles distinctions !

— Eh ! qui te parle de la loi ? il

M^{me} Flachaire qui affirme que rien ne l'arrêtera dans la recherche de la vérité.

Ajoutons que conformément au désir manifesté par M^{me} Flachaire, l'autopsie du corps de son mari sera faite incessamment.

Audacieux Cambrioleur

Un audacieux cambrioleur a été commis mercredi soir entre 17 et 18 heures, chez M. Péfourque, dans son appartement, situé Boulevard Gambetta.

Pendant qu'il prenait son repas, une personne a pénétré dans l'appartement et a fait main basse sur les bijoux.

Trois montres en or, un pendentif, chaîne or, boucle or ; 12 bagues d'or, 5 broches dame or, une parure broche et boucles or, 7 colliers perles fines, 2 bracelets, une gourmette argent, médaillons, une griffe lion en or, d'autres bijoux, le tout évalué à 1200 francs, ont été volés.

Pour pénétrer dans l'appartement, le cambrioleur a enfoncé la porte.

Néanmoins, aucun bruit n'a été entendu.

C'est M. Péfourque qui, après le repas, entrant dans la chambre, a constaté le vol.

Plainte fut aussitôt portée à la police qui a ouvert une enquête.

Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy

L'Assemblée générale annuelle des membres du Syndicat d'Initiative aura lieu le dimanche 16 novembre prochain, à Gramat. Les sociétaires recevront incessamment des convocations et nous tiendrons nos lecteurs au courant des détails d'organisation de cette importante réunion à laquelle, syndiqué ou non, tout le monde est convié à prendre part.

Société d'Agriculture du Lot

La Société d'Agriculture du Lot se réunira lundi 3 novembre, à 10 heures du matin, rue du Lycée, à Cahors.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance ;
2. Présentation et admission de nouveaux membres ;
3. Communication de M. Douaire, directeur des services agricoles, sur les hybrides producteurs directs ;
4. Concours d'animaux gras en 1914 ;
5. Communications diverses.

Accidents du travail

L'Officiel publie la statistique des accidents du travail par départements.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique.

Nombre de personnes blessées : 6 hommes.

Cas d'incapacité partielle : 6.

A la Cour d'appel

Au mois de septembre dernier, le tribunal correctionnel de Cahors avait condamné à 100 fr. d'amende et à 2 mois de prison les sieurs Garrigues et Martel, menuisiers à St-Martin-de-Vers, ainsi que le nommé Delpuch, de Labastide-Murat, tous les trois inculpés d'avoir péché la truite dans le ruisseau de Vers la nuit, avec un filet à mailles non réglementaires, et surtout pour avoir à cette occasion, empoisonné le ruisseau.

Les trois délinquants firent appel et la Cour d'Agen a examiné cette affaire à l'audience de mercredi 29 courant.

Après avoir entendu M^e Fauvel du barreau d'Agen, dans l'intérêt de Garrigues et M^e Lacaze du barreau de Cahors dans l'intérêt de Martel et Delpuch, la cour a rendu l'arrêt suivant : elle a maintenu toutes les condamnations prononcées contre Garrigues, mais elle a acquitté Delpuch et Martel de leur condamnation pour empoisonnement de rivière, et a réduit à 60 fr. l'amende prononcée contre eux pour pêche avec un filet n'ayant pas la dimension réglementaire.

Cour d'assises du Lot

Les assises du département du Lot, pour le quatrième trimestre de 1913 s'ouvriront à Cahors le 8 décembre, à onze heures du matin, sous la présidence de M. Marquis Sébie, conseiller à la cour d'appel. Ce magistrat sera assisté de MM. Grimal, président, et Belvéze, juge au tribunal civil de Cahors.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Opérations probables pendant la semaine du 3 au 8 novembre 1913.

Répandage et cylindrage sur les voies désignées ci-après :

Chemin de grande communication n° 18, de 29 k. 5 à 30 k. (vers Moncléra).

Chemin de grande communication n° 13, de 84 k. 5 à 85 k. (à Marminiac).

Chemin de grande communica-

tion n° 22, de 9 k. 1 à 10 k. (entre Goujounac et la Mouline).

Chemin de grande communication n° 44, de 7 k. 2 à 7 k. 7 (vers Loupiac).

Route nationale n° 111, de 73 k. à 73 k. 5 (entre Puy-l'Évêque et Prayssac).

Cahors, le 29 octobre 1913.

L'Agent-voyer d'arrondissement LAGARDE

Théâtre de Cahors

Le Coup de Jarnac

Nous aurons la chance d'avoir une représentation du *Coup de Jarnac*, la pièce si amusante de MM. Gorse et Marsan. Cette pièce fut jouée 500 fois au théâtre des Foliés Dramatiques. Ce fut un rire continu du commencement à la fin. Cette pièce ne se raconte pas, il faut la voir.

MM. Lacam et Martini ont engagé, pour jouer cette pièce, la brillante Yvonne Dour du Gymnase, et plusieurs artistes des théâtres de Paris.

La représentation aura lieu le dimanche 2 novembre 1913.

Inutile de dire que, ce jour-là, il sera prudent de louer ses places, car le théâtre aura plus de monde qu'il ne pourra en contenir, car cette pièce est visible pour tous. Les familles peuvent sans crainte y assister. On y meurt de rire.

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

Spectacles projetés

Dimanche 2 novembre, matinée à moitié prix « Hamlet ». — Soirée, prix réduits « Mireille » et « Les Noces de Jeannette ».

Mardi 4 « Manon ».

Mercredi 5 « L'Africaine ».

Jeudi 6 « Carmen ».

Samedi 8 « Mignon » et « La Fête du Printemps » (ballet).

Dimanche 9, matinée « Hérodiade ». — Soirée « Faust ».

TRAINS A PRIX RÉDUITS

Deux trains, avec réduction de 45 0/0, partiront de toutes les gares du Lot, le 22 novembre et à Noël, à destination de Paris.

Validité des billets : 90 jours.

Retour par tous les express, à volonté ; bagages, 30 kilos. Demander l'Indicateur, 0,60 franco.

Les billets sont délivrés exclusivement chez M. COCULA fils, 223, boulevard Raspail, Paris.

Pharmacie de service

Le Samedi 1^{er} Novembre, le service des Pharmacies sera assuré par la

Pharmacie Arnal

Rue Fénelon.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 25 au 31 octobre 1913

NAISSANCES

Ponçonnet Henriette-Andrée, rue St-Barthélemy, 16.

Adam Juliette-Jeanne-Marie, rue Victor-Hugo, 16.

Lascombes Marcel, Maternité.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Valet Marcel, employé au chemin de fer, et Derrupé Marie-Marthe-Amélie, s. p. à Luzech.

MARIAGES

Lambert Xavier-Pierre-Théophile, représentant de commerce, et Théron Françoise-Yvonne, robeuse.

Bouffe Auguste-Léon, propriétaire-agriculteur, et Ravix Anna-Rosalie, s. p.

DÉCÈS

Messier Louis, postillon, 48 ans, Hospice.

Eychenne Henri-Pierre-Edmond, 5 ans, rue Nationale, 44.

Mousquet Jacques, 71 ans, cultivateur, Hospice.

Ruamps Roger, 11 ans, Hospice.

Pelet Jean-Louis, 67 ans, inspecteur des Postes, rue de la Caserne, 1.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 3 au 9 Novembre

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 3 novembre : Cahors.

Mercredi 5 : Lauzès, Puy-l'Évêque.

Jeudi 6 : St-Vincent.

Vendredi 7 : Escamps, Marminiac, Valroufié.

Samedi 8 : Les Junies, L'Hospitalet.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 3 novembre : Aynac, Bagnac, Marciilhac.

Mardi 4 : Livernon.

Mercredi 5 : Lentillac.

Samedi 8 : Laval-de-Cère, Lacapelle-Marival.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 3 novembre : Martel.

Mardi 4 : Carennac, Cuzance, Frayssinet, Souillac.

Mercredi 5 : Carluccet, Cressensac, Dégagnac.

Samedi 8 : Cazillac (la foire se tient aux Quatre-Routes), Gourdon, St-Germain.

On demande

A L'IMPRIMERIE

DU JOURNAL DU LOT

Des Compositeurs typographes

et des

Ouvrières brocheuses

Arrondissement de Cahors

Castelnau

Réunion. — On nous communique :

« Le public est prévenu qu'une réunion publique aura lieu le dimanche 2 novembre, à onze heures du matin, à la mairie de Castelnau.

« Une conférence y sera faite sur les intérêts généraux du pays et notamment sur les foires, tramways et comité d'initiative ».

Cazals

Marché aux noix. — Le marché annuel aux noix et aux châtaignes aura lieu jeudi prochain, 6 Novembre.

Comme tous les ans, de nombreux marchands s'y trouveront, et les propriétaires peuvent être assurés d'y vendre facilement leur marchandise.

Pour nos foires. — Nos foires sont incontestablement des plus anciennes et des mieux réputées de la région ; cependant, depuis quelques temps, elles semblent diminuer d'importance. On ne saurait donc trop faire dans l'intérêt du commerce local, pour leur conserver leur bonne renommée.

Aussi est-ce avec plaisir que nous nous faisons l'écho du public, pour signaler à la Commission municipale des foires et marchés, quelques améliorations susceptibles d'augmenter l'importance de nos foires mensuelles.

Tout d'abord il serait urgent de créer à nouveau le marché aux moutons qui peu à peu a disparu complètement ; ceci nous paraît assez facile, vu que dans la commune et les communes voisines, chaque petit cultivateur a son troupeau. Il est de toute évidence qu'une fois ce nouveau marché connu, les marchands ne manqueraient pas d'y venir, ni les propriétaires d'y conduire leurs animaux.

Nous sommes donc persuadés qu'en engageant fortement les habitants à conduire leurs moutons, et en créant au début un concours et quelques foires primées, nous verrions ce marché se reconstituer rapidement.

Quant à l'emplacement du nouveau foirail nous ne voyons pas, pour le moment, le besoin d'acheter un nouveau terrain ; pourquoi ne pas utiliser, en effet, l'ancien foirail de la Tranchée, ou encore la Place de la Chapelle. Personne ne s'y opposerait.

Nous reviendrons prochainement sur cette question.

Concots

L'affaire. — Mes quelques mots de dimanche dernier au sujet de l'affaire des timbres, n'ont pas eu l'heur de plaire à tout le monde. Ma surprise n'en a pas été grande ; je sais combien il est difficile de « contenter tout le monde et son père ».

Les auteurs de la plainte d'abord m'auraient découvert l'intention de vouloir les traduire à la barre, ou tout au moins de les transformer en inculpés. Erreur double. A leur endroit, ma pensée a été et reste celle-ci : une plainte est toujours grave, elle ne doit jamais être lancée à la légère et sans motif légitime.

D'autre part, j'ai ajouté immédiatement et je maintiens : si la plainte est fondée, elle doit aboutir à la découverte des coupables.

Il me paraît bien ainsi n'avoir incriminé personne ; plus tard on verra.

D'autres encore trouvent et disent que « je m'occupe de ce qui ne me regarde pas, que je fais le nez par tout ». Pardon, une question de salubrité publique regarde tout le monde ; et je n'ai pas l'habitude de mettre le nez, si long soit-il, dans les choses malpropres ; j'y vais parfois seulement du bout de la plume bien ou mal taillée, ayant bien soin de laisser toute l'odeur et les éclaboussures pour les autres. Réclamer la lumière, la vérité, la justice m'avait paru devoir être l'avis des honnêtes gens ; si je me suis trompé, je le regrette, mais pas pour mon compte. Aussi suis-je bien disposé à continuer, dussé-je faire encore des mécontents. C. B.

Saint-Cyprien

Avis de la mairie. — Les propriétaires récoltant du vin sont prévenus qu'ils doivent en faire la déclaration à la mairie, avant le 9 novembre au soir.

Passé ce délai, il ne sera plus reçu aucune déclaration ; des instructions rigoureuses ont été données à ce sujet, cette année.

Saint-Laurent

La sectionnement. — Dans sa dernière session le Conseil général a supprimé le sectionnement.

Souhaitons que dans notre com-

mune ce soit là le remède souverain... espérons en la sagesse des... électeurs!!!...

Puy-l'Évêque

Nécrologie. — Mercredi est décédé à Puy-l'Évêque M. Leygues, négociant, ancien adjoint au maire, conseiller municipal.

Nous adressons à la famille nos condoléances.

Arrondissement de Figeac

Marciilhac

La foire. — La foire du 3 novembre dite de la Toussaint se tiendra lundi prochain comme les années précédentes.

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Paul Mailhes, originaire de Marciilhac, employé au chemin de fer à Ivry (Seine), avec Mlle Cécile Mignac, robeuse à Marciilhac.

Aux futurs époux nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur.

Saint-Sulpice

Société de tir. — Dimanche dernier 26 Octobre, la Société de tir « Les Francs-Tireurs de Saint-Sulpice » offrait un banquet d'adieu à M. Balagayrie, son fondateur, nommé instituteur à Bédour.

Cette agape fraternelle eut lieu à midi dans la salle de la mairie et réunissait plus de trente convives. Les hôtels Despeyroux et Touza assurèrent le service d'une façon parfaite ; le menu fut excellent et un joyeux entrain, une franche cordialité ne cessèrent de régner pendant tout le repas.

A la table d'honneur M. Balagayrie présidait ayant à ses côtés M. le lieutenant-colonel Joyeux, du 7^e d'infanterie, M. Magné, le sympathique maire de Saint-Sulpice ; les membres du Conseil municipal, etc.

Quant le café est servi, M. Magné prend la parole et en quelques mots bien sentis salue le lieutenant-colonel et M. Balagayrie.

Il exprime éloquemment les regrets qui ont accompagné ce dernier dans sa nouvelle résidence et évoque le dévouement inlassable qu'il montra dans la direction de la Société.

Après lui, M. Emile Delmas apporte dans une brillante improvisation, le salut des sociétaires de la commune de Marciilhac. Il souligne d'une façon admirable les mérites de l'œuvre patriotique commencée par M. Balagayrie, auquel il décerne le titre de président d'honneur. Il espère en le dévouement de M. Puech-Maurel, le nouvel instituteur de Saint-Sulpice pour accroître la prospérité de la Société.

L'orateur chaleureusement applaudit, porte la santé de M. Balagayrie et de M. Joyeux, lieutenant-colonel.

Celui-ci se lève à son tour et remercie fort aimablement la Société de sa gracieuse invitation. Il vante les mérites de M. Balagayrie et lève son verre à la prospérité de la Société et à la santé de son fondateur.

Mais des acclamations retentissent, c'est M. Balagayrie qui se lève pour clore la série des discours.

D'une voix éloquent, poétique même, que faisait trembler une émotion difficile à contenir, notre ami remercie en termes élevés la Société de son initiative ; marque de sympathie et de reconnaissance qu'il avait particulièrement touché. Il évoque les liens d'affection qui l'unissaient toujours aux membres de la Société, des amis sûrs et dévoués.

Le sympathique orateur remercie le lieutenant-colonel Joyeux d'avoir voulu accepter d'être à ses côtés ce jour-là.

En terminant, M. Balagayrie but à la prospérité de la commune de Saint-Sulpice, de sa Société de tir, à la santé de ses camarades et à celle de M. Joyeux.

De fréquences applaudissements saluèrent ce beau discours, dont les termes avaient ému fortement les auditeurs.

A l'issue du banquet, on se rendit au champ de tir de Pourcayret, où les tireurs rivalisèrent d'entrain.

Un soleil radieux s'étant mis de la partie, un nombreux public était venu assister à ces exercices de tir.

Après le départ du lieutenant-colonel à seize heures, on se sépara véritablement enchanté de la belle fête, à laquelle on venait d'assister.

De tout cœur nous adressons à ses promoteurs et ses organisateurs, en particulier à M. Puech-Maurel, le dévoué instituteur de Saint-Sulpice, les félicitations et les remerciements on ne peut plus mérités.

L. D.

Arrondissement de Gourdon

Saint-Germain

Foire. — Sans doute à cause des pressants travaux de la saison, la foire de St-Germain n'a pas été aussi belle que les précédentes ; néanmoins il s'est traité d'assez nombreuses transactions aux divers foirails de la localité et à des prix très rémunérateurs.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie en petite quantité et valant de 40 à 42 fr. les 50 kilos ; attelages en

petite quantité également et se vendant bien de 800 à 1000 fr. la paire ; bouvillons ; de 500 à 600 fr. la paire ; veaux, de 1 fr. à 1 fr. 10 le kilo.

Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 40 à 45 fr. pièce ; antenais et antenaises de 28 à 35 fr. pièce ; moutons de boucherie, de 0,70 à 0,80 le kilo.

Porcelets ; de 25 à 35 fr. pièce.

Gibier en petite quantité et valant : lièvres, de 5 à 6 fr. pièce, perdreaux rouges, de 2 à 2 fr. 25 pièce ; gris, 1,75 pièce ; bécasses 3 fr. pièce ; lapins de garenne, de 1,75 à 2 fr. pièce.

Volaille : poulets, 1 fr. le 1/2 kilo ; poulardes 0,65 le 1/2 kilo, œufs, 1,10 la douzaine.

Jardinage en assez grande quantité et vendu à de bons prix.

Pas de vol ni d'accident à signaler.

Montfaucon

Sauvetage. — Samedi 25 octobre 1913, vers 13 heures, deux petits enfants de Montfaucon, se trouvaient sur le pont des Vitarelles quand le chapeau de l'un d'eux fut emporté dans le Céou par le vent.

Le petit Aurusse André, âgé de 5 ans, allait le chercher, mais il glissa sur la bûche du pont dont la pente est rapide et tomba de dos dans le ruisseau. A ce moment le jeune Marty Alphonse, âgé de neuf ans, voyant qu'un de ses camarades était sur le point de se noyer, courut au lieu du danger et lestement saisit son petit ami qu'il retira de l'eau.

Nos félicitations au jeune sauveur.

CHEZ NOS VOISINS

Fumel

Théâtre

Voici l'hiver revenu et avec lui la mélancolie des longues veillées. Heureusement qu'un peu de distraction nous est offerte par quelques bonnes représentations théâtrales.

Parmis les tournées les plus attendues et dont la venue est accueillie avec le plus d'enthousiasme, citons la tournée Barrié qui a acquis dans notre contrée, une réputation artistique justement méritée.

La première représentation de la saison aura lieu à la Salle des Fêtes le dimanche 2 novembre, avec *La Favorite*, l'opéra de Donizetti qui est avec *Faust* le favori des amateurs de chant.

Rien n'a été négligé pour le succès de cette belle pièce qui comprendra le ballet en entier et le divertissement du 1^{er} acte, donnés par de jolies ballerines de l'Académie de danse.

Nous espérons que pour remercier M. Barrié des importants sacrifices qu'il s'est imposés, notre Salle des Fêtes sera archicomble pour cette brillante représentation.

La location est ouverte dès à présent.

Bibliographie

Aux approches de la Toussaint, *Les Annales* ont eu la pieuse pensée de demander à leurs plus illustres collaborateurs quelques souvenirs, réflexions ou poèmes se rapportant à la mort et au culte des morts. Il faut lire ce que ce grave sujet a inspiré à des écrivains tels que Paul Bourget, Jules Claretie, René Bazin, Pierre Loti, Marcel Prévost, François Fabié, Daniel Lesueur, Gérard d'Houville, comtesse de Noailles, sans parler des pages célèbres choisies dans l'œuvre des grands écrivains disparus.

N'oublions pas de signaler, dans le même numéro : une importante étude de Camille Jullian sur le dernier ouvrage et sur l'œuvre générale de Frédéric Masson, une délicieuse comédie d'Henri Lavedan, le texte intégral du discours académique de Jean Richepin, sur le Tasse, les « Lettres de la Cousine » d'Yvonne Sarcy et les chroniques d'actualité d'André Arnyvelde, Salagnac, Jean du Taillais, etc.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

C'est un vrai régal littéraire que de lire le nouveau numéro du *Journal de l'Université des Annales*, qui publie les brillantes conférences de Maurice Barrès sur le Greco, d'Henry Roujon sur le Tasse, d'Emile Berr sur Nostradamus, de Gabriel Nigond sur la Terre et le Foyer, de Laurent Tailhade sur la Douleur et les Poètes, etc., dont de nombreuses gravures commentent agréablement les textes aussi instructifs qu'attrayants.

Le numéro : 60 centimes. Abonnements : l'Année scolaire (25 n^{os}), 10 francs (étranger : 15 francs), 51, rue Saint-Georges, Paris.

La Femme Chic

Revue Mensuelle de Modes, 47 rue de Sèvres, Paris VI^e.

Sommaire du n° 35

Josiane : La mode à Paris. Pierre de Causse : Chronique théâtrale. Rolande : Au royaume de la lingerie. Gaston Derys : L'art de la broderie. De Lacrosselle : Brune ou blonde. Docteur André : La chute des cheveux.

Dix pages de gravures tirées en noir, donnant les dernières créations de la mode de cet hiver.

Huit hors texte colorés à l'aquarelle, donnant la reproduction de modè-

les de Redfern, Francis, Laferrière et Drecoll.

Patron découpé d'une jaquette. Envoi de ce numéro contre mandat poste de 2 fr. 25 adressé à la *Femme Chic* 47, rue de Sèvres, Paris VI^e.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*. Sommaire du n° 2110 du 1^{er} novembre 1913.

Les progrès de l'industrie navale. Les Sésies. Le salon de l'Automobile de 1913. Ch. Tellier. Les forêts et les pluies. Académie des sciences. Remontez vos horloges en ouvrant votre porte.

Ce numéro richement illustré, contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

PAR CORRESPONDANCE

A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER :

Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les élèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois, L'École PIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, supérieur et secondaire, et aux *Carrrières Administratives*. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS.

INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR

favori des CHEVEUX

